

24ème Congrès international du CIRIEC

Napoli Italia 30 settembre - 2 ottobre 2002

TABLE RONDE

Quelles fonctions de base pour les pouvoirs publics? Quels nouveaux rôles pour les pouvoirs publics?

Benoît Lévesque

Professeur, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Directeur, Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale,
les entreprises et les syndicats (CRISES) et de l'ARUC-ES

(Canada)

Intervention à la Table ronde

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
REMISE EN QUESTION DE L'ANCIEN PARADIGME DE L'ÉTAT	2
VERS UN NOUVEAU PARADIGME DE L'ÉTAT	7
Nouvelles défaillances et nouvelles régulations.....	7
Nouveau paradigme : un ménage à trois, État-marché-société civile	8
Dans le domaine du social : vers un État-providence positif.....	9
Dans le domaine de l'économie : une offre intégrée.....	11
POLITIQUES	12
LOGIQUE D'ACTION	12
Nouveau rapport entre « l'économique et le social ».....	13
CONCLUSION	14
BIBLIOGRAPHIE	18

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 Trois types de régulation et de défaillance.....	8
TABLEAU 2 Reconfiguration de l'état et politiques sociales.....	10
TABLEAU 3 Les politiques industrielles.....	12

INTRODUCTION

Deux décennies après le tournant néolibéral amorcé dans le monde anglo-saxon, la question de la « fonction de base et du nouveau rôle des pouvoirs publics » est toujours d'actualité. Le néolibéralisme a, sans doute, réalisé une fonction historique bien précise : celle de remettre définitivement en question le paradigme de l'État qui avait cours jusqu'alors, mais il n'a pas réussi à fournir un nouveau paradigme dont la légitimité se serait imposée largement, voire quasi naturellement. Si, au départ, ce courant a mobilisé simultanément deux tendances politiques relativement différentes, ces tendances sont plus que jamais en tension (Giddens : 1999 :15). En effet, le conservatisme qui s'appuie sur des valeurs telle la nation, la famille et la tradition, s'entend de moins en moins avec le fondamentalisme du marché qui promet sans grande réserve l'individualisme et l'autorégulation marchande. Ces deux tendances sont loin d'entretenir la même vision de l'État, de la société civile et de la place de l'individu dans la société. En revanche, de nouveaux acteurs sociaux, voire une nouvelle gauche, proposent un renouvellement de l'État et de la société civile pour répondre aux nouveaux problèmes et aux nouvelles demandes sociales. Ce faisant, les positions, maintenant en présence, ne se limitent pas à « plus d'État » versus « plus de marché ». En conséquence, on peut avancer l'hypothèse d'un nouveau paradigme en émergence qui permettrait de repenser les rapports entre **l'État, le marché et la société civile**.

Ce nouveau paradigme pourrait être aussi novateur que le fut celui de l'après seconde guerre mondiale, tout en laissant également place à la diversité des configurations concrètes. Comme l'a bien montré Esping-Andersen pour le social, l'État-providence a existé selon trois modèles ou régimes : un État-providence libéral, un État-providence social-démocrate et un État-providence conservateur (Esping-Andersen, 1999). De même, Salais et Storper (1993 : 331 sq.) ont identifié au moins trois conventions d'État dans le rapport de l'État à l'activité économique : un «État extérieur» pour combler les manques et les défaillances comme en France, un «État absent», ou opposé au marché, comme aux États-Unis, un «État situé» qui favorise l'égalité des acteurs, comme dans les pays scandinaves. Si ces typologies avaient une valeur explicative pour les anciennes configurations des États, nous devons supposer que le nouveau paradigme laissera également place à une diversité des configurations concrètes résultant aussi bien des héritages du passé que des dynamiques sociales propres à chacune des sociétés nationales et des grandes régions du monde. Si cette hypothèse de l'émergence d'un nouveau paradigme s'avérait fondée, nous pourrions en conclure que « la fonction de base et le rôle des pouvoirs publics » ne peuvent être repensés en profondeur sans référence à ce nouveau paradigme.

Notre exposé comprend deux parties. Dans la première, nous identifierons quelques facteurs de transformations qui remettent en question l'ancien paradigme du point de vue du développement social et du développement économique. Dans la deuxième partie, nous esquisserons à grands traits les contours d'un nouveau paradigme de l'État fondé sur de nouveau rapport entre l'État, le marché et la société civile. En conclusion, nous soulèverons quelques enjeux sur la nécessité d'élargir et d'approfondir la démocratie.

REMISE EN QUESTION DE L'ANCIEN PARADIGME DE L'ÉTAT

L'hypothèse d'un nouveau paradigme en émergence suppose que l'ancien paradigme soit radicalement remis en question et, que par la suite, le retour en arrière soit devenu impossible. Il s'agit donc non seulement de questionner la cohérence de l'ancien paradigme, mais de montrer comment les transformations en cours touchent « les fondements de la transformation » (Beck, 2001 : 20). Il devient ensuite possible d'imaginer de nouvelles formes de régulation du social et de l'économie.

L'ancien paradigme : le couple État-marché

Le paradigme de l'après seconde guerre reposait principalement sur le **couple État-marché** que confortait le cadre de la reconstruction de l'après-guerre et plus largement de la modernisation de l'économie. Il s'agissait de garantir les mêmes chances à toutes les personnes, y compris pour tenir compte des aléas de la vie, tout en fournissant des services collectifs généralement caractérisés par la gratuité et l'universalité d'accès. Il existait une conviction que le progrès était porté par trois piliers : le progrès technologique inconditionnel, le progrès de l'État comme garant de l'intérêt général et le progrès social conçu comme progrès du pouvoir d'achat pour un accès universel à la consommation de masse (Lipietz, 1989 : 25).

Inspirée par l'approche keynésienne dans l'économie et par celle de Beveridge dans le social, cette vision nouvelle favorisera une approche hiérarchique et centralisatrice. L'État social, qui en a résulté, a signifié un accroissement considérable de l'intervention étatique au plan du financement, de la régulation et de la dispensation des services devenus davantage accessibles et gratuits. L'organisation de ces services s'est déployée selon un rapport aux citoyens comparable à celui que l'on retrouve dans la très grande entreprise de l'époque, c'est-à-dire un rapport hiérarchique, bureaucratique et peu ouvert à la participation des employés et des usagers. De plus, les autorités publiques ont eu tendance à négliger les solidarités communautaires de même que la prévention et les déterminants sociaux dans le domaine de la santé et du bien-être. Pour les politiques économiques, la grande entreprise et l'organisation bureaucratique ont été valorisées sans réserve au cours

de cette période. L'État se percevait comme le mieux outillé pour réaliser une planification économique incitative, de sorte qu'il n'hésitera jamais à se faire entrepreneur pour favoriser la diversification industrielle et plus largement l'intérêt général de la nation.

Ce modèle de régulation réalisait à l'échelle nationale un arrimage heureux entre développement social et développement économique, à travers, entre autres, une redistribution qui consolidait la demande effective pour la production nationale de biens et de services. Il en était ainsi des dépenses sociales. Mais, au-delà de sa description "vertueuse", les limites de ce modèle se font sentir très tôt. Dès les années 1970, les gains de productivité élevés, sur lesquels reposait le modèle de la production de masse, s'effondrent brusquement, mettant ainsi fin à une dynamique interne positive (Aglietta, 1976; Aglietta et Brender, 1984). Au plan des services collectifs, les résultats sont également mitigés tant du point de vue du décrochage scolaire que de l'incapacité à répondre aux nouveaux besoins sociaux. Plus profondément, la démocratie sociale, ancrée dans les intérêts collectifs et régionaux, est dévalorisée au profit d'une démocratie représentative qui s'en remet aux technocrates pour prendre les "bonnes décisions". Comme l'a bien montré Esping-Andersen (1999), l'État-providence a été contesté depuis sa création, sans doute différemment selon les décennies. Ce qui est maintenant nouveau, c'est que les facteurs externes s'ajoutent aux facteurs internes de remise en question.

Les vecteurs de la transformation

Le premier vecteur de cette remise en question a sans doute été la critique qui débute à la fin des années 1960, mais qui a pris deux formes différentes. La première est la **critique sociale** menée principalement par les syndicats, critique qui se voulait correctrice du capitalisme industriel et qui faisait appel à l'État pour la redistribution. Cette critique allait dans le sens d'un approfondissement du providentialisme. La seconde, plus radicale, est celle que Bolstanki et Chapiello (1999) ont appelé la **critique artiste**. À la différence de la critique sociale, qui pouvait être satisfaite par la redistribution, les demandes d'autonomie et de créativité portées par la critique artiste supposent un réaménagement du pouvoir. Cette critique remet en cause le fonctionnement hiérarchique et bureaucraté tout en exigeant des transformations majeures du système de production et de consommation. Cette critique radicale sera prolongée par la **critique écologique** pour un développement durable et autre rapport à la nature et à la science. Autrement dit, ce que demande la critique artiste, c'est moins une augmentation du pouvoir d'achat que du pouvoir tout court, soit une démocratisation sociale et économique dans le cadre d'une citoyenneté plus active.

Un deuxième vecteur de transformation est la montée de **l'individualisme et de la fragmentation sociale** dont l'État-providence est en partie responsable. L'individualisme qui n'est pas synonyme d'égoïsme, puisque l'individualisation croissante résulte du fait que les personnes se différencient de plus en plus en raison d'une multiplicité d'appartenances que favorisent une division plus poussée du travail, l'arrivée des femmes sur le marché du travail et la reconnaissance de droits sociaux de plus en plus nombreux. Les groupes sociaux, dont les droits sont reconnus, donnent lieu à autant d'intérêts collectifs et de communautés socioculturelles, comme celles regroupant, par exemple, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les minorités culturelles, les gais et lesbiennes, etc. Alors que la société civile acquiert ainsi une épaisseur nouvelle, l'État ne peut plus répondre à ces nouvelles demandes en termes d'universalité. En même temps, comme «chaque individu perçoit son rapport à l'État en termes de service (d'utilité) et non en termes de bien commun», la démocratie représentative devient inopérante par une surcharge de demandes (Thériault, 1996 :146). Sous cet angle, Offe et Preuß (1997 : 223) n'hésitent pas à écrire que «l'État-providence ne visait pas à former des citoyens capables de concevoir l'intérêt général de façon autonome, mais des travailleurs dignes de confiance.» D'autres vont plus loin encore en avançant que, par sa régulation hiérarchique et bureaucratique, l'État aurait contribué grandement à la destruction du capital social et à l'érosion de la cohésion sociale, minant ainsi le fonctionnement de nos sociétés (Paquet, 1999; Eme et Laville, 1994).

Un troisième vecteur est **la mondialisation**, notamment l'ouverture des marchés, qui brise en quelque sorte l'arrimage vertueux entre développement économique et développement social. Les dépenses sociales constituent désormais moins un élargissement de la demande que des coûts susceptibles de réduire la compétitivité des entreprises lancées à la conquête de marchés externes. Autrement dit, les interdépendances résultant de la mondialisation ont pour conséquence qu'il devient plus difficile, voire impossible, de penser, par exemple, un État-providence dans un seul pays (Walzer, 2000). De même, les compromis à l'échelle nationale pour l'emploi s'effritent en raison, entre autres, des stratégies de rationalisation et de changement technologique des grandes entreprises entraînant ainsi une désindustrialisation. De plus, la globalisation exacerbe, comme jamais auparavant, la concurrence de sorte que l'environnement des entreprises devient de plus en plus turbulent. Les approches centralisées et hiérarchiques s'avèrent de plus en plus inadéquates comme le révèlent les difficultés de General Motors (GM) et l'échec de l'URSS dont les rigidités institutionnelles les empêchent sans doute différemment d'innover et de s'adapter dans un contexte de changement rapide. Pour les entreprises comme pour les politiques industrielles, l'entrée de compétiteurs, de plus en plus nombreux sur le marché interne, fait en sorte que la diversification tous azimuts cède le pas à la spécialisation et à la recherche de valeurs ajoutées (Porter, 1990). Si les entreprises se centrent alors sur le métier principal, quitte à sous-traiter les fonctions

périphériques, les politiques industrielles cessent de soutenir les « canards boiteux » pour accorder le gros de leur soutien aux entreprises et « régions gagnantes » (Benko et Lipietz, 2000 et 1992).

La financiarisation des économies, qui est intimement liée à la mondialisation, aura également des effets de déstabilisation. Selon cette tendance, le capital financier tend à décrocher aussi bien des territoires que des secteurs d'activité. La prédominance des exigences financières atteint les entreprises de l'intérieur, puisque les managers sont désormais soumis aux financiers dont la versatilité et la myopie ont de graves conséquences sur la stabilité des entreprises, comme on a pu l'observer récemment. Désormais les entreprises doivent licencier non seulement parce qu'elles sont en difficulté financière, mais aussi parce que les rendements ne sont pas suffisamment élevés aux yeux des financiers. De plus, le capital financier refuse de soutenir des activités dont les rendements sont trop modérés ou risqués, comme c'est le cas pour le financement des PME et à fortiori des TPE. L'État est donc invité à intervenir de plus en plus sur les facteurs d'offre, notamment le financement des entreprises. Par ailleurs, cette conjoncture laisse entrevoir une pertinence nouvelle pour les fonds éthiques et plus largement l'investissement socialement responsable, à travers, entre autres, les fonds institutionnels et les initiatives de la société civile (Orléan, 1999, Cohen, 2001).

Les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), et plus largement la nouvelle économie, constituent également un vecteur de transformation. D'une part, elles contribuent à une désindustrialisation et à l'émergence d'une économie de services qui ne sont pas sans conséquence sur l'emploi (Gadrey, 1996 et 1990). Ceux qui perdent leur emploi dans les secteurs traditionnels ne sont pas ceux dont les compétences sont recherchées par les entreprises de la nouvelle économie. D'autre part, elles modifient encore plus le rapport au temps et à l'espace alimentant ainsi une modernisation réflexive, c'est-à-dire qui fait problème et invite à la réflexion. Si, par exemple, nous sommes de plus en plus en relations en temps réel avec des personnes physiquement absentes, nous devons faire davantage confiance à des systèmes experts et à des gages symboliques (Giddens, 1999). Mais, au moment où la confiance systémique occupe de plus en plus d'espace, elle devient de plus en plus problématique comme le révèlent, entre autres, les systèmes comptables et les modalités de contrôle qui y sont rattachées. En même temps, la confiance personnelle est de plus en plus menacée par la malfaisance qu'on retrouve de plus en plus parmi les hauts dirigeants des plus grandes entreprises.

Enfin, s'il fallait identifier un vecteur synthétique des transformations en cours, il faudrait identifier la **montée des risques** qui nous fait littéralement entrer dans « une société de risques » (Beck, 2001) : nouveaux **risques sociaux**, mais aussi nouveaux **risques**

sociétaux produits par une logique technico-scientifique devenue borgne. Les **nouveaux problèmes sociaux** résultent principalement de chocs externes qui donnent naissance à « une structure sociale du risque radicalement nouvelle » (Esping-Andersen, 1999 :280). Ainsi, la dernière décennie a apparemment révélé une incompatibilité au moins temporaire entre plein emploi et égalité. Une orientation favorisant le plein emploi, comme aux Etats-Unis, s'accompagne d'une augmentation des inégalités de revenus alors qu'une préoccupation pour l'égalité, comme en France ou en Allemagne, donne lieu à des taux élevés de chômage. Dès lors, de nouveaux risques (chômage de longue durée, exclusions sociale et professionnelle, nouvelle pauvreté, etc) apparaissent de même que des incompatibilités difficiles à gérer qui freinent le redéploiement de l'État-providence, tout en réduisant son efficacité voire sa pertinence. Ainsi, l'exclusion sociale ne peut être résolue ni par la sécurité sociale, ni par la redistribution.

De leur côté, les **risques sociétaux** concernent de plus en plus l'avenir. Ces risques sont généralement ni tangibles, ni visibles : ce sont des risques qui n'apparaissent que dans la mesure où les citoyens en prennent conscience, des risques qui sont des dangers appréhendés ou virtuels, des risques d'autant plus nombreux et menaçants qu'ils sont produits par la science et la technologie, par le développement économique, tels le nucléaire, les OGM, le réchauffement de la planète, la vache folle, le clonage humain, les catastrophes apparemment naturelles (sécheresse, inondation, etc.) (Beck, 2001). Ces nouveaux risques sociétaux feraient en sorte que nous passons d'une société de redistribution à une « société de risques », d'une société de pénurie des approvisionnements à une société de la surabondance des risques, d'une société luttant contre la faim à une société luttant contre la peur, d'une société où le passé avait une fonction déterminante sur le présent, à une société où l'avenir et le fictif deviennent cause de l'expérience et de l'action présente (Ibid :61). Si ces risques ont encore une dimension de classe (les risques s'accumulent en bas alors que les richesses s'accumulent en haut), il n'en demeure pas moins que plusieurs atteignent la planète entière de sorte qu'ils sont, à moyen ou long terme, démocratiques, comme l'est déjà le smog dans les grandes villes.

Devant ces risques nouveaux, les **organisations relevant de la société civile** jouent un rôle de sensibilisation sur les causes. Les pouvoirs politiques n'agissent que sur les conséquences alors que la rationalité technico-scientifique est à la base de la production de la plupart de ces risques. Sous cet angle, il s'opère une repolitisation de la société qui fait en sorte que les grandes entreprises privées sont questionnées sur leurs orientations et sur leurs activités. Cette repolitisation s'accompagne paradoxalement d'une perte de confiance dans l'action des États apparemment plus réactive que pro-active. En somme, la protection, qu'accordait jusqu'ici l'État-providence, visait plus à réparer qu'à préparer l'avenir. Autrement dit, les nouveaux risques sociaux et sociétaux nous invitent non pas à

mettre fin aux interventions de l'État, mais à penser autrement la fonction et le rôle des pouvoirs publics. C'est ce que nous verrons maintenant.

VERS UN NOUVEAU PARADIGME DE L'ÉTAT

La remise en cause des formes d'intervention et de régulation étatique dans l'économie et le social ne suffit pas à définir un nouveau paradigme, mais permet d'identifier les défaillances à combler. Après avoir vu les défaillances de régulation du marché, de l'État et de la société civile, nous reviendrons au renouvellement des interventions de l'État dans le social et l'économie.

Nouvelles défaillances et nouvelles régulations

Ainsi, en l'espace d'un siècle, nous avons expérimenté successivement les **défaillances de la société civile** qui étaient fortement mobilisées par la tradition et l'ancien régime, les **défaillances du marché**, notamment celles du laisser-faire tous azimuts et maintenant les **défaillances de l'État** à travers l'échec des économies administrées et les limites de l'État-providence. Ainsi, le modèle concurrentiel, qui s'imposait dans la seconde moitié du XIX^e siècle, répondait **aux défaillances d'une société** où prédominaient la dépendance des personnes et une confusion des rapports politiques et des activités économiques (Polanyi, 1944, 1983). Le modèle keynésien fait appel intensivement à l'État pour apporter une solution aux **défaillances de l'autorégulation marchande**, mais les années 1975-1985 mettent en lumière les défaillances du **couple État-marché**, de sorte que la reconnaissance de **la société civile** s'impose maintenant comme incontournable à droite comme à gauche, sans doute différemment. À droite, les néolibéraux proposent l'autorégulation marchande, mais avec les conservateurs ils renvoient les perdants aux bons soins de la société civile : ceux qui ne peuvent survivre dans le cadre du marché doivent s'en remettre à l'économie informelle, à l'économie domestique ou encore à la charité telle qu'encouragée par les diverses religions. La nouvelle gauche prend acte des limites du couple **État-marché** pour proposer d'y adjoindre également la société civile, mais dans le cadre d'une économie plurielle (Laville, 1994) ou d'une nouvelle économie mixte (Giddens, 1998). Ce modèle de régulation et de gouvernance, qui mobilise à la fois **l'État, le Marché et la Société civile**, ne peut s'épanouir sans un cadre institutionnel favorable à la concertation entre des parties prenantes (stakeholders) et sans un élargissement et un approfondissement de la démocratie.

TABLEAU 1 : TROIS TYPES DE RÉGULATION ET DE DÉFAILLANCE

RÉGULATION	KEYNESIENNE	NEOLIBERALE	PARTENARIALE	Complémentarité
ÉTAT	Interventionniste (solution)	Minimal <u>Défaillance</u>	Partenaire <u>Défaillance</u>	
MARCHÉ	Économie administrée <u>Défaillance</u>	Auto-régulation (solution) Régulation financière	Régulé <u>Défaillance</u>	
SOCIÉTÉ CIVILE	Résiduelle Traditionnelle	Résiduelle Pour exclus et perdants	Mobilisée <u>Défaillance</u>	
INTÉRÊT GÉNÉRAL	État : garant de l'intérêt général	Somme des intérêts particuliers	Diversité des intérêts collectifs Hiérarchisation	

Au cours de la dernière décennie, nous sommes ainsi passés d'une période de crise à une période de mutations profondes. À grands traits, cette période peut être caractérisée par de **nouvelles configurations des pouvoirs de l'État-nation** au profit d'instances supranationales (au mondial) et d'instances infra-nationales (au local et au régional) et à une reconnaissance de plus en plus explicite de la société civile comme partie prenante; **de nouveaux rapports de production** misant à la fois sur la flexibilité et l'intégration que rendent possible les nouvelles technologies, mais qui exigent la réflexivité, la connaissance et la participation des travailleurs et des sous-traitants, l'innovation continue, un recentrage des entreprises sur le métier principal, d'où une relative spécialisation des économies nationales; **de nouveaux rapports de consommation** où les clients pour les services marchands et les usagers pour les services publics demandent plus de qualité et de diversité invitant ainsi à penser les services en fonction de ceux et de celles à qui ils sont destinés, quitte à faire appel à leur participation; **de nouveaux rapports entre les entreprises et leur milieu** : la proximité devient un avantage pour la qualité des relations et pour la circulation des informations (d'où une redécouverte des districts industriels et l'intérêt pour les systèmes locaux de production).

Nouveau paradigme : un ménage à trois, État-marché-société civile

Ces diverses reconfigurations supposent de nouvelles modalités de coordination qui relèvent de la société civile, exigent un dépassement du couple **marché-état** pour faire

place, non pas à un retour au **marché célibataire**, comme le voudrait les néo-libéraux, mais à un ménage à trois, **Marché-État-Société civile**. Cela dit, ce ménage à trois ne va pas de soi puisque le marché, la hiérarchie et la société font appel à des mécanismes différents : les prix pour la coordination des activités marchandes, le respect des règles pour les hiérarchies publiques et privées, l'engagement volontaire pour la société civile, ce qui suppose la délibération pour l'adhésion à un projet commun toujours à redéfinir (Piore, 2001). De plus, ils doivent également relever des défis bien spécifiques : le marché doit prévenir la défection (*exit*), la hiérarchie doit s'assurer non seulement de la rationalité des règles, mais aussi de la légitimité de ceux qui les définissent (*voice*), la gouvernance relevant de la société civile doit relever le défi de la solidarité et de la loyauté (*loyalty*) (Hirschman, 1970; Boulding, 1970). En somme, l'engagement de la société civile dans un projet économique ou dans une activité de services ne peut s'en tenir au marché et à la hiérarchie, puisque cela suppose l'échange d'information et la délibération entre les parties. Dans la mesure où les entreprises capitalistes et publiques se proposent de faire participer toutes les parties concernées, elles devront aménager un espace de délibération et de débat public.

Dans le domaine du social : vers un État-providence positif

Dans le domaine du social, la participation de la société civile représente un élément incontournable pour un État-providence renouvelé (Vaillancourt, 1999; Vaillancourt et Laville, 1998) ou encore pour un « État-providence positif » (Giddens, 1998). D'une part, « la gauche et la droite sont maintenant confrontées à des contraintes similaires et des demandes semblables : un chômage élevé et persistant, un pourcentage important d'exclus du marché du travail, un niveau d'endettement public préoccupant » (Noël, 1996 : 4). D'autre part, les grandes thématiques qui tentent de fournir des réponses à des demandes et à des problèmes nouveaux, semblent se rejoindre pour exiger un dépassement de l'État-providence traditionnel, soit la solidarité et l'équité plutôt que l'égalité, le ciblage des interventions plutôt que l'universalité et le « mur à mur », le développement de ressources humaines, la responsabilisation et des mesures actives d'emploi, plutôt que l'assistance et des mesures passives, des investissements sociaux, plutôt que des dépenses sociales orientées vers la seule réparation, etc. Sur ces diverses thématiques, les oppositions au discours néo-libéral ne s'articulent pas uniquement sur la défense des acquis. « À chaque proposition néo-libérale correspond une réponse progressiste qui remet également en cause l'État-providence tel qu'on le connaît, mais qui le fait au nom de valeurs et de principes différents » (Noël, 1996) comme le montre le tableau suivant.

TABLEAU 2 : RECONFIGURATION DE L'ÉTAT ET POLITIQUES SOCIALES

ÉTAT PROVIDENCE (<i>Welfare State</i>)	ÉTAT NEO-LIBERAL (<i>Workfare state</i>)	ÉTAT PROVIDENCE RENOUELÉ (<i>Enabling state</i>)
Egalité, assurance	Solidarité limitée, Soutien conditionnel du revenu	Solidarité large, Intégration des transferts sociaux à la fiscalité
Universalité	Ciblage des clientèles, particularisme	Respect de la différence, multiplicité
Transferts sociaux	Développement des ressources humaines, employabilité	Parcours vers l'emploi, Pluri-activité, partage du travail, économie solidaire, économie sociale
Services sociaux	Responsabilité individuelle, contrat entre l'individu et l'État	Partage des responsabilités, pouvoir des usagers, logique de la contrepartie
Normes nationales	Décentralisation	Développement local

Source : A. Noël, 1996.

En somme, il existerait deux avenues de réforme de l'État providence : l'une visant à arrimer la protection sociale à la logique du marché en s'en remettant à la société civile pour les perdants, l'autre faisant appel également à la société civile avec l'aide de l'État mais pour favoriser l'empowerment des personnes et des collectivités. Les propositions néo-libérales sont bien connues : très forte incitation au travail (*workfare*), soutien au revenu conditionnel au mérite, ciblage des clientèles, politiques actives, responsabilité des individus, contrats individuels et décentralisation. L'avenue de l'État-providence renouvelée dépasse en quelque sorte l'universalisation par sa volonté de tenir compte des différences et de l'équité. Les transferts sociaux sont inscrits dans une reconnaissance de la pluri-activité et implicitement de l'économie plurielle, de l'économie sociale et solidaire. Enfin, ce qui nous semble le plus significatif, c'est la volonté de donner plus de pouvoir aux usagers et de reconnaître le niveau local. Cette reconfiguration de la gouvernance repose sur la reconnaissance de la société civile, la diversité des acteurs sociaux et le principe de la subsidiarité dans le cadre de compromis faisant appel à de nouvelles solidarités (Stöhr, 2002).

Ce renouvellement de l'État-providence pourrait donner ce que Giddens appelle « État-providence positif ». On passerait d'un « **État-providence négatif** » orienté vers le passé, la protection et le curatif, à un « **État-providence positif** » misant sur l'investissement

social pour préparer l'avenir, permettre aux personnes d'affronter les risques plutôt que de simplement les protéger. Ce nouvel État-providence suppose que, dans un cadre où prédomine la réciprocité plutôt que la dépendance, les droits sociaux sont généralement attachés à des responsabilités. Ainsi, l'assurance-chômage pourrait être liée à l'obligation d'une recherche active d'emploi, tout en tenant compte de certaines impossibilités ou contraintes (ex : les coûts liés à la recherche active). De même, au lieu de considérer les personnes âgées comme un problème, pourquoi ne pas les voir comme partie de la solution. Comme l'espérance de vie se prolonge, les personnes de 60 à 65 ans peuvent représenter des ressources humaines précieuses. En somme, « l'État-providence positif remplacerait les aides négatives de Beveridge par des aides positives : au lieu de la dépendance, l'autonomie; au lieu de la maladie, la santé active; au lieu de l'ignorance, l'éducation permanente; au lieu de l'inactivité, l'initiative » (Giddens, 1999 : 128). Plus largement, l'État-providence se combinerait avec une société providence qui favoriserait la décentralisation, l'initiative et la prise en main, à travers, entre autres, le tiers-secteur, les associations et l'économie sociale, notamment pour la livraison de certains services sociaux.

Dans le domaine de l'économie : une offre intégrée

Au plan du développement économique, il existerait également une nouvelle vision où l'État serait présent plus comme un partenaire que comme le grand organisateur. Dans le cadre d'une concurrence exacerbée qui contraint à l'innovation, les entreprises adoptent de plus en plus de nouveaux modes de gouvernance qui cherchent à mobiliser les dynamismes sociaux. Ces nouveaux modes reposent de plus en plus sur « un modèle d'interaction qui accorde beaucoup de place aux facteurs externes aux entreprises, notamment aux phénomènes d'interactions, d'apprentissages, d'échanges de savoir et d'infrastructures socio-institutionnelles (Landry et alii, 1999 : 7). Dans ce contexte, l'État est appelé à jouer un rôle de catalyseur qui favoriserait la multiplication des ententes entre partenaires économiques et non économiques, notamment pour la conquête des marchés externes. Dans cette visée, l'importance de l'État, de l'intervention de l'État dans l'économie, ne disparaît pas, mais son rôle est transformé. Au lieu de soutenir principalement la **demande** pour assurer la relance, les politiques industrielles s'articulent autour d'une stratégie axée sur **l'offre intégrée**: R&D, formation de la main d'oeuvre, accès au financement, etc. (Mazner et Streeck, 1991). Ce faisant, les politiques industrielles doivent s'arrimer aux politiques d'éducation, de recherches, etc. Au lieu de se faire **entrepreneur**, l'État se fait **partenaire avec les entrepreneurs et autres parties prenantes**.

TABLEAU 3 : LES POLITIQUES INDUSTRIELLES

POLITIQUES	NÉO-LIBÉRALES	PARTENARIALES
LOGIQUE D'ACTION	Marchand-domestique Financiers-managers	Marchand-civique- solidaire
MARCHÉ	Auto-régulé	Socialisé plutôt que réglementé
ÉTAT	Minimal voire absent (en principe) Privatisation	Situé et non extérieur : facteurs d'offre Coordination entre acteurs sociaux
SOCIÉTÉ CIVILE	Groupes d'intérêt à proscrire À la marge, sous-traitance	Concertation et délibération Reconnaissance, obligation mutuelle
POLITIQUES ÉCONOMIQUES	Économie de l'offre	Offre intégrée : R&D, formation, financement, services aux entreprises
POLITIQUES INDUSTRIELLES	Libre-échange tous azimuts Conquête des marchés externes	Spécialisation orientée Soutien de l'offre

D'après Bourque, 2000.

Plus explicitement, les politiques industrielles favoriseront une **spécialisation** dans quelques secteurs stratégiques pour tirer profit de l'insertion dans l'économie-monde et encourageront la formation de grappes industrielles ou encore de systèmes locaux de production. Dès lors, les politiques industrielles cherchent moins à soutenir les entreprises en difficulté (sauf évidemment si les entreprises en difficulté le sont pour des raisons de mauvaise gestion ou de mauvais climat de travail) qu'à encourager celles qui peuvent s'imposer comme gagnantes. De même, les politiques de développement régional ne concernent plus les seules en difficulté, mais visent dans le meilleur des cas la formation de systèmes régionaux de production (Störh, 2002; OCDE, 2001; Scott, 1998; Saxenian, 1994). Pour toutes ces raisons, l'État favorisera également l'émergence d'une « nouvelle économie mixte », différente de l'économie administrée qui visait la subordination du marché au gouvernement, différente également de l'ancienne économie mixte où le privé et le public relevaient de deux mondes séparés. À travers la concertation et le partenariat, la nouvelle économie mixte mise sur la synergie entre les secteurs capitaliste, privé et d'économie sociale, dans le cadre d'une économie plurielle soucieuse des difficiles arbitrages que représente la « dynamique des marchés et intérêt public », la

régulation et la dérégulation, les échelles mondiale, nationale et locale (Giddens, 1999 : 100).

Nouveau rapport entre « l'économique et le social »

Si la reconfiguration de l'État, dans le domaine social et économique, est pensable et même souhaitable selon ces repères, les rapports entre l'économique et le social s'en trouvent reconfigurés au point où il nous faut redéfinir ce qu'on l'on entend maintenant par social et économique.

Dans l'ancien modèle (keynésien), on supposait que le développement économique devait précéder le développement social dans la mesure où ce dernier était défini en termes de redistribution et de dépenses. Dans la configuration en émergence, le social est non seulement un output, mais devient un input, désormais partie prenante des avantages comparatifs d'une économie donnée. Des dépenses, pour améliorer l'environnement et la qualité de vie, deviennent désormais des investissements qui améliorent le rendement des investissements dans le développement économique. Des **investissements dans le capital social**, par exemple, pourraient être aussi rentables que ceux réalisés dans le capital physique : technologie, équipement, finance. Une **recherche québécoise** récente sur les entreprises manufacturières montre que « des augmentations marginales des indices de capital social exercent davantage d'effet sur les décisions relatives à l'innovation que des changements marginaux dans la variété des technologies avancées utilisées dans les procédés de fabrication ou des changements marginaux dans les investissements en R&D » (Landry, Amara et Lamari, 2001 :12). Les auteurs en tirent notamment la conclusion que « le capital social doit être considéré comme un **facteur d'intervention** si les politiques publiques visent à stimuler l'innovation de façon efficace ». Les politiques sociales elles-mêmes peuvent être pensées comme des investissements sociaux qui permettent de préparer un avenir meilleur, d'où l'attention portée aux enfants, aux ressources humaines et au développement des compétences. Dans cette visée, les risques sociaux et la sécurité sont redéfinis ou repositionnés : il s'agit moins d'éviter, voire de protéger les citoyens de tous risques, que de voir les risques comme des opportunités nous invitant à innover et donc à s'outiller individuellement et collectivement pour les surmonter ou même pour éviter qu'ils se réalisent. Autrement dit, la sécurité vise moins à empêcher le changement qu'à se donner la capacité de changer pour éviter que les risques appréhendés ne se réalisent. Cette sécurité ne peut être apportée par l'État sans la mobilisation de toutes les parties prenantes concernées.

Si le développement social et le développement économique peuvent devenir en interactions positives, il faut bien voir que le social et l'économique sont également redéfinis dans leur contenu. Désormais, et de manière tendancielle, **l'économique** ne peut

plus être définie exclusivement en termes marchands puisqu'elle fait appel non seulement au marchand, mais également au non marchand et au non monétaire (économie substantive dans le sens de Polanyi ou encore économie plurielle). En termes de régulation et de gouvernance, le mécanisme de la concurrence est complété par de nombreuses formes de coopération qui relèvent du social. Par la suite, le **social** ne peut plus être défini exclusivement comme un coût ou une dépense sociale, puisque désormais il constitue **un capital social, un investissement**, une source d'avantages comparatifs, un lieu d'investissement favorisant un retour élevé sur investissement. Enfin, la prise en charge du social dans l'investissement devient également une condition *sine qua non* de la survie de l'humanité comme le suggère bien la problématique du développement durable.

CONCLUSION

En conclusion, il est nécessaire de rappeler que le rapport à l'État demeure ambivalent, ce qui donne sans doute un fondement à l'attrait pour certaines politiques néo-libérales prônant un État minimal, d'une part, et pour des politiques interventionnistes dans l'économie et le social, d'autre part. Dans la mesure où l'État exerce le monopole de la violence légitime, le danger du totalitarisme constitue un risque surtout quand la démocratie s'affaiblit ou encore lorsque l'État se préoccupe principalement de renforcer les forces de coercition, ne serait-ce que pour protéger les citoyens pour des dangers appréhendés. En revanche, il est difficile de voir comment le progrès social et des mesures favorisant l'émancipation pourraient se matérialiser sans l'intervention de l'État qui représente encore l'instance par excellence pour dégager l'intérêt général. Les citoyens s'attendent à ce que l'État soit capable de transformer les demandes sociales en termes de droits et de biens collectifs en conformité avec l'intérêt général.

Comme il n'y a pas d'alternative au capitalisme (au moins à la vue des générations présentes), la question qui nous concerne est de savoir comment, jusqu'où et de quelle manière le capitalisme peut être régulé et gouverné (Giddens, 1998 :43). Cette question se pose maintenant non seulement à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle mondiale, en raison à la fois des problèmes, dont les risques communs à l'humanité sont une facette, et du fait que les grands acteurs économiques évoluent à cette échelle. L'État et les pouvoirs publics ne peuvent maintenant négliger ce nouveau rôle qui est de créer une économie mondiale qui aille dans le sens du bien commun de l'humanité tout en prenant collectivement en charge des problèmes qui n'ont de solution qu'à cette échelle. C'est dire, par le fait même, qu'il y a certaines fonctions qui ne peuvent être déléguées que très partiellement vers le haut à travers les instances internationales ou vers le bas conformément au principe de la subsidiarité. Dans cette visée, nous sommes donc conviés

non à moins d'État, mais à mieux d'État, ce qui suppose de repenser la fonction et le rôle des pouvoirs publics à la lumière des repères identifiés précédemment.

Les défaillances successives du marché, de l'État et de la société civile nous ont appris que lorsque la régulation d'une société est remise exclusivement au marché ou à l'État, il y a danger de démesure. L'autorégulation marchande comme l'administration de l'économie par l'État se sont avérées catastrophiques, alors que la société civile, laissée à elle-même, ne permet pas de sortir du cercle des intérêts collectifs pour exprimer l'intérêt général (Monnier et Thiry, 1997). Désormais, nous sommes invités à penser l'avenir dans le cadre d'une complémentarité ou mieux d'une tension entre l'État, le Marché et la Société civile. Le défi sera d'autant plus élevé que les frontières du marché s'ouvrent à l'échelle du monde, que les États commencent à se donner des moyens qui dépassent les États souverains et que la société civile mondiale n'existe qu'à travers quelques organisations et une opinion publique encore plus fragile. Cela dit, il faut éviter le modèle unique puisque, même dans le cadre du ménage à trois État-Marché-Société civile, la diversité des configurations concrètes s'impose, compte tenu de la diversité des héritages et des dynamiques sociales et régionales.

Si la législation, la redistribution et la livraison de certains services relevaient exclusivement de l'État, il apparaît plus nettement aujourd'hui que le métier principal des États souverains est de légiférer. Dans ce domaine, l'État ne peut être remplacé ni par les entreprises, ni par le marché, ni par la société civile. En revanche, en déléguant certaines de ses responsabilités à des instances internationales et d'autres à des instances locales, l'État ne disparaît pas, mais il se redéploie. S'il n'est pas nécessairement le mieux outillé pour la production et la livraison de certains biens et services, sa présence est incontournable au moins dans le secteur non marchand. Pour la redistribution, il faut reconnaître que même lorsque la société civile et les entreprises y concurrent, l'État y occupe toujours la place centrale et la plus déterminante.

Comme nous avons tenté de le démontrer en partant des grands vecteurs de transformations, le nouveau rôle des pouvoirs publics se redéfinit de plus en plus en référence à l'avenir plutôt que par rapport au passé : dans le domaine du social, nous sommes invités à passer d'un État-providence négatif à un État-providence positif; dans le domaine économique, à passer de politiques économiques orientées vers le soutien de la demande à des politiques visant à soutenir une offre intégrée dont les éléments dépassent le domaine économique pour atteindre le social. Dans cette visée, le nouvel arrimage vertueux entre le développement économique et le développement social ne peut plus être à sens unique. Cela suppose que les pouvoirs publics travaillent à la mise en place d'une nouvelle économie mixte qui articule d'une manière inédite les entreprises capitalistes, les entreprises publiques et les entreprises d'économie sociale, une nouvelle économie mixte

qui serait en même temps économie dite plurielle, respectant à la fois la spécificité de chacune de ses composantes dans la visée de l'intérêt général.

Compte tenu de ce qui précède, et si l'on tient compte de la fragmentation sociale de nos sociétés, une des fonctions principales des gouvernements nationaux devient la nécessaire réconciliation des demandes des diverses parties prenantes : acteurs sociaux, communautés socioculturelles, entreprises, collectivités locales, etc. Cette réconciliation ne peut faire l'économie de la régulation des conflits et donc de l'exercice du pouvoir d'État. Cependant pour que l'État n'ait pas à intervenir que sur la base de la seule coercition, il se doit de favoriser l'expression des citoyens et donc un élargissement et un approfondissement de la démocratie sous ses diverses formes, soit de la démocratie plurielle (Lévesque, 2001a). On peut reconnaître au moins trois formes de démocratie : la démocratie représentative, la démocratie directe et la démocratie sociale qui doivent se conforter les unes les autres (Thériault, 1996; Schmitter, 1992).

La démocratie représentative, qui est manifestement incontournable, tend à reposer sur les seuls choix individuels définis à partir d'intérêts individuels et de préférences considérées comme fixes. Une société qui se limite à la démocratie représentative, affirme implicitement qu'elle n'est constituée que d'individus. De plus, elle risque de produire l'exclusion des représentés et de créer rapidement « un fossé entre le citoyen et ses porte-parole » (Callon et alii, 2001 : 170). Pour prendre en considération les appartenances collectives et les divers intérêts collectifs, il faut se tourner vers la démocratie sociale, qui repose sur la concertation des grands acteurs sociaux (expression des intérêts collectifs), complétant ainsi la démocratie représentative (expression des intérêts individuels). Cependant, l'agrégation des intérêts collectifs, pas plus que celui des intérêts individuels, ne produit l'intérêt général (Monnier et Thiry, 1997). En effet, si elle n'est pas soumise à la démocratie représentative, la démocratie sociale peut dériver vers un corporatisme étroit ou même une privatisation de la citoyenneté (Duschatel, 2000). Enfin, la démocratie directe qui repose sur l'expression de tous les citoyens, ce qui pourrait s'avérer possible en utilisant des nouvelles technologies comme l'Internet, ne constitue pas pour autant la voie royale. En effet, la démocratie ne consiste pas seulement à choisir, mais à fournir la possibilité de choix éclairés ou encore de choix allant dans le sens du bien commun ou d'un intérêt général (Offe et Preuß, 1997 :226). Pour éviter que ces décisions soient le produit d'intérêts myopes ou particularistes, il est nécessaire de développer le désir de promouvoir le bien commun, le bien public ou encore l'intérêt général (Monnier et Thiry, 1997). Pour ces raisons et d'autres encore, la démocratie délibérative devient incontournable aussi bien pour la démocratie représentative que pour la démocratie sociale et même pour la démocratie directe. Par conséquent, une démocratie plurielle suppose une présence renouvelée de l'État, soit une volonté d'encourager le

développement d'espaces publics de débat et de promouvoir l'expression des citoyens en s'adonnant lui-même à la transparence.

Enfin, si nous n'avons pas accordé toute l'attention nécessaire à la modernisation de l'appareil d'État et de la fonction publique, c'était pour la bonne raison qu'il existe sur le sujet une littérature abondante, notamment celle du « nouveau management public ». Mais comme cette littérature tend à suggérer qu'il suffit de s'inspirer des avancées réalisées dans l'entreprise privée pour assurer la modernisation des services publics (Osborne et Gaebler, 1992), nous avons cru nécessaire d'élargir les perspectives. Si plusieurs des mesures avancées par le « nouveau management public » sont de nature à améliorer les services publics, telles des procédures budgétaires et des méthodes comptables favorisant la transparence, une approche orientée vers les résultats, une plus grande souplesse des services publics, une gestion des ressources humaines misant sur l'autonomie et la participation, la simplification des procédures et de la structure administrative, une plus grande souplesse des services publics; d'autres mesures, notamment la mise en place d'agences ayant une autonomie relativement complète de gestion et la privatisation sous tous azimuts soulèvent des questions politiques. De même, les divers ministères et départements peuvent sans doute utiliser la planification stratégique pour se donner une vision sur le moyen terme, définir les politiques identifiant les résultats attendus, améliorer l'imputabilité et l'efficacité et favoriser une plus grande cohérence dans leur décision et une meilleure planification des activités, mais cette planification devient problématique lorsqu'elle se réduit à la production d'un plan d'affaires (Bernier et Potter, 2001 :85). Sur tous ces sujets, le « nouveau management public » laisse souvent supposer que la question de la fonction des pouvoirs publics ne concerne que l'organisationnel et non le politique, à la limite l'imputabilité ministérielle, mais non l'imputabilité démocratique. Notre modeste exposé a cherché à montrer la nécessité d'une réflexion plus en profondeur, qui fait en sorte que la question de la fonction des pouvoirs publics devient une question éminemment politique qui nous invite à élargir et approfondir la démocratie. Cela étant dit, il nous apparaît aussi nécessaire de questionner le fonctionnement des services publics, notamment sur leurs formes organisationnelles comme le suggère le « nouveau management public », mais sans préjugés plus favorables à l'entreprise privée qu'aux autres formes d'entreprises.

BIBLIOGRAPHIE

AGLIETTA, Michel (1976), *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis*. Paris, Calmann-Lévy, 334 p.

AGLIETTA, Michel et Anton BRENDER (1984), *Les métamorphoses de la société salariale. La France en projet*, Paris, Calmann-Lévy, 276 p.

BECK, Ulrich (2001, 1986), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 522 p.

BENKO, Georges et Alain LIPIETZ (2000), *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Paris, PUF.

BENKO, Georges et Alain LIPIETZ (1992), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF.

BERNIER, Luc et Evan H. POTTER (Ed.) (2001), *Business Planning in Canada Public Administration*, Toronto, The Institute of Public Administration of Canada (IPAC), 96 p. (www.ipaciapc.ca)

BOLTANSKI, L. ET E. CHIAPELLO (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Éditions Gallimard, 817 p.

BOULDING, K. (1970), *A Primer on Social Dynamics*, New York, Free Press.

BRAUN, Gérard (2001), *Rapport d'information sur la réforme de l'État à l'étranger*. Paris, Sénat, session ordinaire de 2000-2001, 103 p.

CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre et Yannick BARTHE (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 360 p.

COHEN, Elie (2001), *L'ordre économique mondial. Essai sur les autorités de régulation*, Paris, Fayard, 320 p.

DASTOLI, Pier Virgilio (2002), «L'Europe, avec les citoyennes et les citoyens? »
Colloque des Réalités européenne du présent : 28-29-6-2002
www.europa.eu.int/futurum/documents/other/oth280602_2_fr.pdf

DUCHASTEL, Jules (2000) « De l'universalisme au particulier. De l'individu citoyen au citoyen incorporé », Y. Boisvert, J. Hamel et M. Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*, Montréal, Liber, 2000, p. 37-52.

EME, Bernard et Jean-Louis LAVILLE (dir.) (1994), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.

ESPING-ANDERSEN, Goasta (1999), *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, 312 p.

FAUROUX, Roger et Bernard SPITZ (2000), *Notre État, le livre vérité de la fonction publique*, Paris, Robert Laffont.

GADREY, Jean (1996), *Services : la productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer.

GADREY, Jean (1990), « Rapports sociaux de service : une autre régulation », *Revue économique*, No 1, p. 193-213.

GIDDENS, Anthony (1999), *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 166 p.

HIRSCHMAN, Albert O. (1970), *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 162 p.

HYDEN, Goran (1998), « Building Civil Society at the Turn of the Millennium », John Burbidge (Ed.), *Beyond Prince and Merchant. Citizen Participation and the Rise of Civil Society*, New York, Pact Publications, p. 17-46.

JENSON, Jane et Martin PAPILLON (2000), *La redéfinition des frontières de la citoyenneté : quatre défis contemporains* (www.Cpm.com/family_f/files/pzlrdf_f.pdf)

LANDRY, Réjean, Nabil AMARA et Moktar LAMARI (2001), « Capital social, innovation et politiques publiques », ISUMA, *Canadian Journal of Policy Research/Revue canadienne de recherche sur les politiques*, Vol. 2 no 1, p. 63-71.

LANDRY, Réjean, Moktar LAMARI, Richard NIMIJEAN (1999), *Stimuler l'innovation par le développement de milieux créateurs : un examen des politiques et pratiques émergentes, réseaux du Québec pour la promotion des systèmes d'innovation (RQSI)*, Rapport de veille présenté à l'Observatoire de développement économique du Canada, DÉC, Montréal

LALIBERTÉ, Jean (2001), « La planification stratégique au Québec », in BERNIER, Luc et Evan H. POTTER (Ed.) (2001), *Business Planning in Canada Public Administration*, Toronto, The Institute of Public Administration of Canada (IPAC), p. 27-36.

LENIHAN, Donald G. (2002), *Realigning Governance : From E-Government to E-Democracy*, Ottawa, Centre for Collaborative Government (Changing Government, vol. 6), 40 p. (www.crossingboundaries.ca)

LEVESQUE, Benoît (2001), Le partenariat : une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation. Enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie sociale, in *Annals of Public and Cooperative Economics/Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, Oxford, Blackwell, Vol. 72, no 3.

LEVESQUE, Benoît (2001a), *Économie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle*, Communication présentée à la 2^e Rencontre internationale tenue à Québec, du 9 au 12 octobre 2001, sur le thème « Globalisons la solidarité », Montréal, Cahier CRISES et Cahier ARUC en économie sociale, 22 p.

LÉVESQUE, Benoît, Gilles L. BOURQUE et Éric FORGUES (2001), *La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches*, Paris, Desclée de Brouwer, 268 p.

LIPIETZ, Alain (1989), *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 156 p.

MATZNER, Egon et Wolfgang STEECK (1991), *Beyond Keynesianism. The Socio-Economics of Production and Full Employment*, Aldershot, Edward Elgar Publishing Limited, 264 p.

MONNIER, Lionel et Bernard THIRY (1997), « Architecture et dynamique de l'intérêt général », in Lionel MONNIER et Bernard THIRY (dir.), *Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative?* Bruxelles, De Boeck-Université, p.11-30.

NOËL, A. (1996), « Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratiques », *Politique et Sociétés*, vol. 15 no 30, p.1-28.

OCDE (2001), *Perspectives territoriales de l'OCDE. Économies territoriales*. Paris, OCDE, 315 p.

OFFE, Clauss et Ulrich PREUB (1997), "Les institutions démocratiques peuvent-elles faire un usage efficace des ressources morales?" in Claus OFFE, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Montréal et Paris, L'Harmattan, p.199-231.

ORLEAN André (1999), *Le pouvoir de la finance*, Paris, éditions Odile Jacob, 1999, p. 254.

OSBORNE, David et Ted GAEBLE (1992), *Reinventing Government: How the Entrepreneurial Spirit is Transforming Government*, Reading, Addison-Wesley.

PAQUET, Gilles (1999). *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber, 1999.

PIORE, Michael (2002), « The Emergent Role of Social Intermediaries in the New Economy », in *Annals of Public and Cooperative Economics/Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, Oxford, Blackwell, Vol. 72, no 3, p.224-338.

PIORE, M. J (1995), *Beyond Individualism. How Social Demands of the New Identity Groups Challenge American Political and Economic Life*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 216 p.

POLANYI, Karl (1983), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 420 p. (1^{ère} édition : 1944)

PORTER, Michael E. (1990), *The Competitive Advantage of Nations*, New York, The Free Press.

PUMA'S Work on Strategic Management and Policy-Making, Building Policy Coherence, <http://www.oecd.org/puma/gvrnance/strat/coherence.htm>

SALAI, Robert et Michael STORPER (1993), *Les mondes de production*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en sciences sociales, 468 p.

SAVOIE, Donald (1999), *Governing from the Center: The Concentration of Power in Canadian Politics*, Toronto, University of Toronto Press.

SAXENIAN, Anna Lee (1994), *Regional Advantage. Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128*, Cambridge, Harvard University Press, 226 p.

SCHMITTER, P.C. (1992), "Interest Systems and the Consolidation of Democracies", dans A.G. MARKS et L. (dir.), *Reexamining Democracy*, Londres, Sage Publication, p.156-181.

SCOTT, A. (1998), *Regions and the World Economy*, Oxford, Oxford University Press.

STÖHR, Walter (2002), « Changing approaches to Local Restructuring and Development », Paper prepared for the International Symposium Rendez-vous Montréal 2002, « Industrial Reconversion Initiatives, implemented by actors in Civil Society ».

THERIAULT, Joseph-Yvon (1996), « De la critique de l'État-providence à la reviviscence de la société civile : le point de vue démocratique », in PAQUEROT, Sylvie (Dir.), *L'État aux orties?* Montréal, Les Éditions Écosociété, p.141-150.

VAILLANCOURT, Yves (1999), « Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales », in *Nouvelles Pratiques Sociales*, Vol. 11 no 2 et Vol. 12 no 1, p.21-39.

VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE (1998), « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », in *Une solution, l'association? Socio-Économie du fait associatif*, in *Revue du MAUSS semestrielle*, no 11, p.119-135.

WALZER, Michael, « Entrevue », Jérôme BINDE (dir.), *Les clés du XXI^e siècle*, Paris, Seuil et UNESCO, 2000, p.322